

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-369 du 29 Août 1996

portant nomination de Monsieur Bernard  
Philippe EZIN en qualité de Directeur  
Général des Douanes et Droits Indirects.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°93-44 du 11 Mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;

SUR Proposition du Ministre des Finances ;

LE CONSEIL DES MINISTRES entendu en sa séance du 21 Août 1996

SECRET :

Article 1er.- Monsieur Bernard Philippe EZIN est nommé Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 Août 1996  
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouverne-  
ment

Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Premier Ministre, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions

*Adrien HOUNGBEDJI*

Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,

*Moïse MENSAH*

Moïse MENSAH.-

**Ampliatiions** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC PM 4 MF 4 Autres  
**Ministères** 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-  
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1.-